

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis à l'enquête publique 12455081 projet photovoltaïque à Saumeray lieux-dits les Rollands, le moulin de l'Aulne, les Pâtures

Date : Sun, 1 Oct 2023 13:39:15 +0000 (UTC)

De : > jluc28800 (par Internet)

Répondre à : jluc28800

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr <ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr>

Avis à l'enquête publique 12455081 projet photovoltaïque à Saumeray lieux-dits les Rollands, le moulin de l'Aulne, les Pâtures

*

*

Je suis contre le projet de centrale photovoltaïque de Saumeray pour les raisons suivantes :

Je ne comprends pas les raisons du choix de ce site pour l'implantation de ce projet de centrale photovoltaïque, en pleine vallée du Loir sur une ancienne ballastière qui se trouve être *en zone inondable* avec un risque inondation très important, donc pas très compatible avec ce projet.

Cette ancienne carrière se trouve être *régulièrement inondée* et une végétation caractéristique de zones humides s'y développe. L'aire d'étude est bordée par le Loir au sud. Plusieurs mares (permanentes et temporaires) sont présentes au sein du site. La présence de cette végétation caractéristique des zones humides va être mise en péril avec l'implantation de ce parc photovoltaïque qui va perturber les conditions hydrologiques du site.

Le site d'implantation est complètement *inclus dans une ZNIEFF* et fait l'objet d'un suivi naturaliste par l'association Eure et Loir Nature depuis plus de 30 ans, association qui a ainsi pu démontrer que ce site est d'un point de vue biodiversité l'un des plus riches de notre département d'Eure et Loir avec tout un cortège d'espèces d'intérêt patrimonial. Au niveau botanique, on y trouve la *Renoncule divariquée* (Vulnérable en région CVL) ; la Scrofulaire des ombrages (extrêmement rare en région CVL) ; la Pulicaire commune (protégée à l'échelle nationale) ; le Scirpe couché (en danger d'extinction en région CVL) et la Potentille couchée (protégée à l'échelle régionale et quasi-menacée en région CVL).*

Du côté des amphibiens, c'est le lieu de reproduction des espèces protégées : *Pélodyte ponctué (en danger critique en région CVL) et Crapaud calamite (quasi-menacé en région CVL)*.

En ce qui concerne l'avifaune et comme a pu le démontrer l'association de protection de la nature citée plus haut - il s'agit du premier site majeur du département avec *pas moins de 210 espèces d'oiseaux *concernés (observation sur toutes les saisons confondues) et en terme de diversité d'espèces nicheuses avec la nidification du *vanneau huppé (vulnérable en région CVL), du petit gravelot et quand les conditions hydrologiques sont réunies de la rare sarcelle d'été(en danger critique en région CVL), du canard souchet (en danger en région CVL), des mouettes rieuse (en danger en région CVL) et mélanocéphale ainsi que les sternes pierregarin et naine et de l'échasse blanche (en danger critique en région CVL)*. Il s'agit également d'un site régulier de gagnage (zone d'alimentation) pour *la cigogne noire (en danger critique en région CVL)* qui s'est installé depuis 3 ans dans un massif forestier à proximité et dont la reproduction a été confirmée. De plus *l'outarde canepetière (classé en danger critique en région CVL)* a fait son retour sur le site. Il s'agit du dernier bastion connu en Eure et Loir où cette espèce a niché jusqu'en 1994 et sur lequel cet oiseau est en train de réinvestir le site pour s'y réinstaller, celle-ci ayant été observée à plusieurs reprises en 2022 en pleine période de reproduction.

De quel droit se permet-on encore de nos jours de porter atteinte à des milieux d'une telle biodiversité et qu'il faut protéger pour les générations futures.

N'y a-t-il donc pas en Eure et loir des sites d'implantation qui aurait moins d'impacts ? Que fait-on des zones et friches industrielles désaffectées qui ne représentent aucun enjeu environnemental et qui permettrait d'accueillir ce type de projet ? Pourquoi vouloir empiéter sur des terrains naturels ou agricole alors que l'équipement de toitures d'usines, de zones industrielles, de bâtiments (publics, agricoles...) et d'ombrières de parking rempliraient bien mieux cette fonction de support.

Je vous demande donc de ne pas donner suite à ce projet qui, comme vous l'aurez compris est une atteinte à la biodiversité déjà bien menacée de notre département d'Eure et Loir.

Cordialement

Jean Luc ROUSSEAU